

CRETATION D'ASSOCIATIONS NATIONALES DE POUVOIRS LOCAUX TERMES DE REFERENCE POUR L'ETUDE D'EVALUATION

1 Introduction – Le projet

Conformément à son objectif de renforcer les collectivités locales en tant que niveau de gouvernement le plus proche des populations, l'objectif du présent projet est d'appuyer les processus de décentralisation dans les pays où de tels processus sont affaiblis, à travers la mise en place et le renforcement d'associations nationales de collectivités locales. CGLU-Afrique reconnaît le rôle clé des associations de collectivités locales dans le renforcement des processus de décentralisation et notamment du produit final, qu'est la bonne gouvernance locale. La tendance mondiale croissante en faveur de l'urbanisation et de la décentralisation fait ressortir la nécessité pour les collectivités locales de développer leurs capacités afin qu'elles puissent remplir et relever efficacement leurs nouveaux mandats et défis. Les associations nationales sont des acteurs essentiels qui fournissent des appuis fondés sur des demandes à toutes les autorités locales, qu'elles soient grandes ou petites, rurales ou urbaines. Les Associations de Pouvoirs Locaux fournissent une plateforme pour: le partage des connaissances et des expériences; une exploration conjointe des solutions en vue de relever les défis; le plaidoyer et le lobbying avec une voix unifiée pour la reconnaissance des aspirations des citoyens locaux; et la mise en œuvre de pratiques novatrices pour améliorer la performance et réaliser les objectifs de développement.

Ce projet vise à appuyer la mise en place d'associations nationales de collectivités locales dans des pays sélectionnés où soit elles n'existent pas, soit les associations nationales naissantes doivent être renforcées.

2. Champ d'action de l'étude et les objectifs de l'évaluation des besoins

L'étude se concentrera sur trois pays, à savoir: la Guinée équatoriale; le Liberia et l'Ethiopie. L'étude réalisera les objectifs suivants:

2.1 La pré-étude

- a. Etablir l'existence, le type et les fonctions des collectivités locales dans le pays, pour l'étude
- b. Etablir quand est-ce que des études similaires portant sur la création d'associations nationales ont été menées au cours des cinq dernières années. Quels ont été les résultats de ces études?
- c. Recommander une réponse appropriée pour la mise en place d'une association nationale

2.2 Etude de base

- a. Recueillir les informations de base sur l'état de l'institution des collectivités locales dans le pays
 - Nombre de collectivités locales par type
 - Identifier les autres niveaux de collectivités territoriales - quelles sont les différences, les fonctions?
 - Les grandes villes et leurs profils (à définir)
 - Les associations nationales existantes de collectivités locales, y en existe-t-il et de quel type? Quelles fonctions remplissent-elles? Est-ce que l'association est active? Si non, pourquoi?
- b. Evaluer l'état de la décentralisation dans le pays
 - Le cadre juridique de la décentralisation et des collectivités locales

- Un répertoire des responsabilités confiées aux collectivités locales aux termes de (a) la législation; et (b) d'autres protocoles administratifs
- Les déclarations officielles de politique générale sur la décentralisation et la gouvernance locale

2.3 La création et le renforcement d'associations nationales

- a. Echanger avec le leadership des villes - y compris les plus importantes -; du ministère chargé de la décentralisation, et des autres organisations pertinentes en vue d'établir leurs perceptions sur la nécessité de la création d'une nouvelle association ou du renforcement d'une existante.
 - Comment est-ce que les collectivités locales sont engagées dans l'élaboration des politiques en matière de décentralisation et de développement local?
 - Comment veille-t-on à ce que la «voix» des collectivités locales gouvernements locaux soit correctement articulée au niveau des diverses plateformes: gouvernement, secteur privé, organisations non-gouvernementales, communauté de bailleurs, partenaires au développement, etc
 - Comment est-ce que les collectivités locales sont préparées à remplir les fonctions décentralisées, nouvelles et anciennes?
 - Est-ce que les fonctions et les tâches décentralisées sont appuyées par des moyens pour assurer leur réalisation?
 - Quelles sont les plateformes existantes, le cas échéant, pour le partage des connaissances, des innovations et des expériences?
- b. Elaborer des propositions institutionnelles et organisationnelles pour la création d'une association nationale
 - Le type d'association nationale à créer
 - Quelles sont les organisations que l'association représentera?
 - Les fonctions recommandées et la structure organisationnelle de l'association
- c. Identifier les sources potentielles de financement initial pour la création d'une association nationale.
- d. Organiser et convoquer une réunion des principaux acteurs sous la direction de CGLU-Afrique en vue d'examiner les statuts pour la création d'une association nationale ou des stratégies nationales d'intervention pour renforcer l'association existante.

2 Approche et calendrier

Un consultant sera embauché pour conduire cette étude dans chaque pays. L'approche envisagée est la suivante:

- L'étude documentaire: La pré-étude sera menée à travers une étude documentaire et un bref rapport sur les résultats sera produit et soumis à CGLU Afrique
- L'étude principale: Cette étude couvrira les points 2.2 (Etude de base) et 2.3 (La création et le renforcement des associations nationales) ci-dessus et peut comporter –
 - Des visites dans le pays faisant l'objet de l'étude: Echanger avec les acteurs / personnes interrogées dans le cadre de l'étude et recueillir les données et autres informations requises. Le projet prévoit un maximum de trois visites par le consultant. CGLU Afrique fournira un billet d'avion en classe économique pour le déplacement et prendra en charge les frais d'hébergement en hôtel sur la base d'un taux préétabli.
 - La revue de la littérature: Une analyse des documents pertinents – les rapports officiels, les textes législatifs, les circulaires officielles, etc

- Les rapports: Le consultant compilera et soumettra des rapports sur les résultats, comme indiqué au point 4 ci-dessous.

3 Les livrables

Les livrables suivants sont attendus:

- a. Le rapport de la pré-étude: Ce rapport fournira une évaluation de l'état des lieux dans le pays, comme indiqué au point 2.1 ci-dessus. Ce rapport doit être présenté dans les sept jours suivant la date du lancement du projet.
- b. Le rapport de la principale étude: Ce rapport narratif couvrira les principaux éléments de l'étude comprenant les résultats au titre des points 2.2 et 2.3 ci-dessus et doit inclure, au minimum, les éléments suivants:
 - Un résumé
 - Une vue d'ensemble du/des système(s) de collectivités territoriales du pays
 - Les initiatives contemporaines de décentralisation à l'étude ou en cours de mise en œuvre
 - Les résultats de l'étude sous chaque élément indiqué aux paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 ci-dessus.
- c. Recommandations pour la création d'une association nationale
 - Le type d'association de collectivités locales
 - Les principales fonctions de l'association envisagée
 - La composition
 - Les modalités de financement des principales composantes pour opérationnaliser l'association
 - Les projets de statuts pour la mise en place de l'association
- d. Le rapport narratif de l'Assemblée Générale qui a examiné les recommandations

4 Les conditions

La durée de l'étude: 15 jours

La date prévue pour le lancement de l'étude: le 27 juillet 2015

Les honoraires pour l'assistance technique (régionaux): cinq cents euros par jour (y compris toutes les activités du projet)

Déplacement pour les visites pays: CGLU Afrique mettra à la disposition du consultant un billet d'avion aller-retour, en classe économique, pour chaque visite

Hébergement à l'hôtel: CGLU Afrique fournira une indemnité pour la prise en charge des frais d'hébergement à l'hôtel et de restauration au taux de trois cents euros par nuitée (tout compris) passée à l'hôtel

Les pays ciblés par l'étude: La Guinée Equatoriale; le Libéria; et l'Ethiopie

5 Profil des potentiels consultants

- Etre détenteur de diplôme universitaire, de préférence en administration publique ou en développement organisationnel, ou en sciences sociales. Un diplôme du niveau de la maîtrise serait un avantage;

- Avoir une expérience d'au moins 10 ans en administration publique, de préférence dans un environnement des collectivités locales, ou de la formation des collectivités locales;
- Détenir des aptitudes en recherches sociales;
- Avoir de bonnes aptitudes en facilitation;
- Disponibilité pour travailler dans le cadre de la mission dont la durée s'étend sur une période de trois mois (la période de l'assistance technique de 15 jours peut être étalée sur cette période)
- La maîtrise, orale et écrite, de la langue anglaise pour la mission en Ethiopie et au Libéria et de l'espagnol ou du français pour la Guinée équatoriale.

6 Processus et proposition de soumission

Les personnes intéressées doivent soumettre par messagerie électronique une proposition au CGLU Afrique à: l'adresse: africanexperts@uclga.org et ckpatsika@uclga.org

Les consultants doivent indiquer le pays sélectionné pour l'étude (Cf. paragraphe 5 ci-dessus)

La proposition doit comprendre

- Les coordonnées personnelles: nom et prénoms, adresse postale, adresse électronique (e-mail), contacts téléphoniques, les coordonnées du parent le plus proche
- Les diplômes et l'expérience
- La proposition: démontrer la compréhension de la mission; l'approche à adopter; la méthodologie; le calendrier d'exécution de la mission
- La date que vous êtes disponible pour commencer l'étude et la durée totale maximale de disponibilité pour mener l'étude (Alors que la période rémunérée pour la fourniture de l'assistance technique soit fixée à 15 jours, la durée réelle de la conduite de la mission peut être étalée sur une période plus longue, mais ne dépassant pas 90 jours à compter de la date du lancement de l'étude). Cela permettra d'avoir le temps nécessaire pour les processus nationaux initiés par le consultant et qui doivent conduire à la création d'une association.

Date-limite pour la soumission de la proposition:

Le 26 juin 2015

Date prévue pour le lancement de l'étude:

Le 27 juillet 2015

Contexte – CGLU – Afrique

Cités et Gouvernements locaux Unis – Afrique (CGLU - Afrique) est une organisation panafricaine des collectivités locales, créée en mai 2005 et qui est régie par ses Statuts. Son siège est sis à Rabat, Royaume du Maroc.

La vision de CGLU Afrique est de «Construire l'unité africaine à partir de, et de conduire le développement de l'Afrique à travers les populations à la base» Son ordre de mission est le suivant:

- Unir les collectivités locales africaines, les placer dans le contexte du développement politique et économique du continent et les représenter à toutes les instances pertinentes.
- Œuvrer pour l'établissement des collectivités locales en tant que niveau distinct de gouvernement, travaillant en appui au pouvoir central et aux autres niveaux de gouvernement en Afrique.
- Veiller au respect de la démocratie, de l'égalité et des droits de l'homme au niveau local.
- Promouvoir le partage du capital humain et intellectuel ainsi que d'autres ressources entre les autorités locales en Afrique.
- Responsabiliser les collectivités locales à travers la recherche, la formation et le développement des capacités.
- Œuvrer en vue de l'atteinte du développement durable en partenariat avec les institutions, les structures et les programmes poursuivant la même mission.

CGLUA a adopté l'intention stratégique globale suivante *«L'établissement, la consolidation et la durabilité des collectivités locales décentralisées en tant que niveau distinct de gouvernement et le développement du réseau de CGLUA, œuvrer en vue de l'intégration des préoccupations des populations africaines au programme de développement et de coopération de l'Afrique, afin d'améliorer leurs moyens de subsistance.»*

Pour traduire cette intention stratégique globale en des interventions axées sur des résultats, CGLUA cherche à entreprendre les actions suivantes:

- a. Faire du lobbying pour que les collectivités locales soient reconnues comme un ordre distinct de gouvernement dans le cadre des politiques de décentralisation à adopter et à mettre en œuvre par tous les pays africains;
- b. Appuyer la création et le renforcement d'associations nationales de pouvoirs locaux dans tous les pays africains ainsi que leur regroupement au niveau régional selon les Communautés Economiques Régionales (CER) de l'Union Africaine;
- c. Améliorer la qualité et le profil de la gouvernance locale dans toute l'Afrique, particulièrement à travers la participation et l'efficacité des femmes et des jeunes, une participation accrue des communautés, de la société civile et du secteur privé, à la fois en matière de gouvernance et d'une meilleure fourniture de services au niveau local;
- d. Accroître les réponses des collectivités locales aux demandes de leurs citoyens, y compris des groupes vulnérables et défavorisés de la société;
- e. Améliorer l'environnement de la mise en œuvre des politiques et du développement au niveau local en facilitant une voix effective et compétente ainsi que l'influence des collectivités locales aux niveaux national, régional et continental.
- f. Promouvoir la reconnaissance et l'expression de la culture et du patrimoine africains comme des icônes clés d'identité dans les systèmes de valeur du travail de développement des collectivités locales.